

Belgique. Le nouveau canal procurera des forces hydrauliques si économiques qu'elles rendront possibles l'exploitation de plusieurs industries nouvelles que l'on ne pourrait exploiter profitablement avec l'emploi de la houille. Le nouveau canal se trouvera sur la grande route de l'ouest, à travers une région très fertile, ce qui en fera le plus puissant moyen de colonisation que nous puissions imaginer, et un centre où des industries de toutes sortes seront établies.

Enfin, les déboursés que nécessitera la construction de ce nouveau canal ne seront pas un sacrifice devant toujours peser sur le pays. Dans un avenir rapproché, lorsque l'on utilisera toutes les forces motrices du canal, la capitalisation des profits raisonnables réalisés par l'usage de ces forces doublera, ou triplera même le coût total du canal. Toute cette entreprise peut être exécutée pour \$100,000,000, et nous sommes heureusement en état de faire face à cette nouvelle dépense.

Permettez-moi, maintenant, d'énoncer une vérité évidente. Je n'ai aucune apologie à faire en le faisant, parce que les vérités évidentes méritent, quelquefois, d'être énoncées afin de rappeler toute la force qu'elles ont.

La richesse matérielle, si on l'analyse bien, est la transformation des matières premières en produits utiles, et le transport de ces matières et produits utiles du lieu de leur provenance au lieu où on en a besoin pour la consommation. Cette transformation requiert l'emploi de forces motrices—en grande quantité et économiques—comme le transport des produits a besoin de voies de communication commodes et économiques. Or, si nous considérons que le canal de la rivière Ottawa offrirait tous ces avantages, avons-nous besoin de chercher d'autres preuves des bénéfices inestimables que nous en tirerions ? Ce sont des entreprises de ce genre qui constituent la base de toute prospérité. A côté du chemin de fer Intercolonial—l'œuvre des hommes d'Etat qui ont fondé la confédération canadienne; à côté du chemin de fer Canadien du Pacifique—l'œuvre de cet autre homme d'Etat, sir John A. Macdonald, et à côté du "Grand-Tronc-Pacifique",—œuvre de notre grand premier ministre actuel—le ca-

Hon. M. CASGRAIN.

nal de l'Ottawa figurera comme l'une des pierres angulaires de la grandeur future de notre jeune, vigoureux et ambitieux pays.

L'honorable M. SCOTT : Le rapport sur les explorations du canal projeté est en voie de préparation, et j'ignore quand il nous sera transmis, ici.

IMMIGRATION CHINOISE (BILL).

SECONDE LECTURE.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT : Je propose la deuxième lecture du bill (OO) intitulé : "Loi modifiant la loi de l'immigration chinoise. Le présent bill a deux objets. Le premier est de nous mettre en état de déporter les Chinois qui peuvent avoir obtenu illégalement ou subrepticement leur permis d'entrer en Canada, et de les renvoyer au pays d'où ils viennent ; et le second objet est d'établir certaines restrictions qui empêcheront d'appliquer la disposition de la loi en vertu de laquelle des Chinois dont l'âge excède 17 ans ont obtenu leur admission dans les écoles de la Colombie-Anglaise, et de cette manière ont pu éluder l'obligation de payer la taxe d'entrée. Tels sont les deux objets du présent bill. Quand ce bill sera examiné en comité, je donnerai très volontiers toutes les autres explications qui me seront demandées.

L'honorable M. LOUGHEED : Puis-je demander à mon honorable ami comment nous pouvons intervenir sur la question d'éducation, relativement à la Colombie-Anglaise ?

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT : Le présent bill est un amendement à la loi actuelle. Sous l'empire de cette loi, certaines classes de Chinois sont admises en Canada sans payer la taxe d'entrée. Parmi ces privilégiés sont les étudiants, et on allègue dans la Colombie-Anglaise que l'on a abusé considérablement, de ce privilège, et que des Chinois d'un âge mûr et dépassant l'âge d'étudiants, ont fréquenté les écoles dans le but d'éviter le paiement de la taxe d'entrée, ou de la capitation. La Chambre comprendra qu'il y a des objections sérieuses à ce que des Chinois âgés de plus de 17 ans, fréquentent nos écoles. La même objection a été soulevée, je crois,